

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 580****11 novembre 1996****SOMMAIRE**

Alfred Berg Diversification, Sicav, S.A., Luxembourg . . . . .	page 27805	Flow S.A., Luxembourg . . . . .	27825
Alfred Berg Trading, Sicav, Luxembourg . . . . .	27805	FMG Mir, Sicav, . . . . .	27821
Allure, S.à r.l., Junglinster . . . . .	27826	Fremar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27819, 27820
Andar, S.à r.l., Bridel . . . . .	28706	G.B.O. - General Beverage Overseas S.A., Luxbg	27825
Apruzzese Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27806	GMM S.A., Luxembourg . . . . .	27837
Artam S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	27806	Jobo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27794
Azurlux S.A., Luxembourg . . . . .	27812	Lubo Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	27806
Banque Banespa International S.A., Luxembourg	27812	Net 4 Free, Soparif, Luxembourg . . . . .	27809
Bebebulle, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27813	(Au) Pressing Astrid, S.à r.l., Differdange . . . . .	27806
Befco Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27812	Resiak Enterprise S.A., Luxembourg . . . . .	27794
Benesoft S.A., Luxembourg . . . . .	27827	Retriver S.A., Luxembourg . . . . .	27794
Bovat S.A., Luxembourg . . . . .	27813	Rothmans International Holdings S.A., Luxbg . . . . .	27795
(De) Butzeneck, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	27819	RTH Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27755
Calliga S.C., Luxembourg . . . . .	27831	Saint Michel Finance S.A., Luxembourg . . . . .	27794
Cavo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27813	Samos Financière Européenne S.A., Luxembourg	27795
Cefem S.A., Luxembourg . . . . .	27816	Santander International Fund Advisory Company	
C.E.G.T., Consulting, Engineering, General Service,		S.A., Luxembourg . . . . .	27795
Trading, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27816	Sarine Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27795
Céline, S.à r.l., Bascharage . . . . .	27815	Sava et Compagnie, S.e.c.a., Luxembourg . . . . .	27796
Chroma Image Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	27816	Sava, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27795
City-Snack, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27817	Segemil S.A., Luxembourg . . . . .	27796
Cofidev S.A., Luxembourg . . . . .	27818	Sices Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27796
Conducta Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27818	Sigval Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27796
Congen S.A., Luxembourg . . . . .	27818	Soberal S.A., Luxembourg . . . . .	27797
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg	27817	Sofimat S.A., Luxembourg . . . . .	27798
DDM, Dredging and Maritime Management S.A.,		Sofir Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27797
Luxembourg . . . . .	27818	Sodimad S.A., Luxembourg . . . . .	27796
Delta Décors, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	27829	Sogin S.A., Luxembourg . . . . .	27794
Diffusion International Luxembourg, S.à r.l., Lu-		Sonico Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27797
xembourg . . . . .	27818	Source, Sicav, Luxembourg . . . . .	27798
Dyade Finance S.A., Luxembourg . . . . .	27819	Stahlbau S.A., Senningerberg . . . . .	27798
Echo-Éditions S.A., Differdange . . . . .	27820	Stasia S.A., Luxembourg . . . . .	27798
Embafin S.A., Luxembourg . . . . .	27819	Stilina S.A., Luxembourg . . . . .	27799
Enki Food S.A., Luxembourg . . . . .	27820	Storm Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	27799
Equal World S.A.H., Luxembourg . . . . .	27832	Sylan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27799
Euro-Fina S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	27820	Swedbank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	29800
Euroinfomedia, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27821	Taylor S.A., Luxembourg . . . . .	27801
European Corporate Finance Holding S.A., Lu-		Technical Support Force S.A., Luxembourg . . . . .	29800
xembourg . . . . .	27821	Technofibres AG, Mertert . . . . .	27800
Europe Case S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	27822	Tempest Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	27801
Eurosid Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27822	Thiel & Associés S.A., Grevenmacher . . . . .	27802
Eurostellit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27822	Thiel & Partner, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	27802
Eurosuez Capital Management S.A., Luxembourg	27823	Topset Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27801
Falcon Investments S.A., Luxembourg . . . . .	27823	Torm S.A., Luxembourg . . . . .	27802
Fermar Holding, Luxembourg . . . . .	27820	Toupie S.A., Luxembourg . . . . .	27801
Fidecs Group S.A., Luxembourg . . . . .	27816	Tréfileries Haute Forêt S.A., Grevenmacher . . . . .	27802
Fidex S.A., Luxembourg . . . . .	27822	T & T, Tordeurs et Tordeurs, S.à r.l., Luxbg . . . . .	27814
Fidim S.A., Luxembourg . . . . .	27824	Valindus S.A., Luxembourg . . . . .	27802
F.I.L., Casa International S.A.H., Luxembourg . . . . .	27824	Van Moer Santerre Luxembourg S.A., Luxbg . . . . .	27803
Financière Hélène S.A., Luxembourg . . . . .	27824	Vulcanus S.A., Luxembourg . . . . .	27804
Finatex S.A., Luxembourg . . . . .	27834	Walkworth Holdings Limited S.A., Luxembourg	27802
Finris S.A., Luxembourg . . . . .	27825	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27804
Firo S.A., Luxembourg . . . . .	27825	Zika-Shop, S.à r.l., Mertert . . . . .	27803, 27804
Fivest S.A., Luxembourg . . . . .	27824	Zork S.A., Luxembourg . . . . .	27805
Floream S.A., Luxembourg . . . . .	27824	Xavier Brasseur II S.A., Differdange . . . . .	27803

**JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 14.700.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1bis, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 1996*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de le renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Luxembourg, le 30 août 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(31071/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 1996.

---

**RESIAK ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 42.997.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1996, vol. 484, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31443/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**RETRIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 49.666.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 483, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau

J.-P. Kesy

Administrateur

Administrateur

(31444/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**SAINT MICHEL FINANCE. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.156.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SAINT MICHEL FINANCE. S.A.*

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(31450/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**SOGIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 24.407.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1996, vol. 484, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signatures.

(31464/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ROTHMANS INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.822.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(31445/764/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**RTH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.850.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(31446/764/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SAMOS FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996. Signature.  
(31451/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SANTANDER INTERNATIONAL FUND ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.026.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 481, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1996. *Pour SANTANDER INTERNATIONAL FUND ADVISORY COMPANY*

*Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
*Société Anonyme*

R. Stecker F. Guillaume  
*Agent principal* *Premier conseiller*

(31452/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 41.422.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996. *Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

(31454/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 484, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996. Signature.  
(31453/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SAVA ET COMPAGNIE, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 41.484.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(31455/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SEGEMIL. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.320.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SEGEMIL. S.A.*  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31456/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 18.536.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1992, 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1996.

*Pour la société*  
ARTHUR ANDERSEN, société civile  
Signature

(31457/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SIGVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.010.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SIGVAL HOLDING S.A.*  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31458/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SODIMAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 50.193.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 juin 1996 que:

- Monsieur Jean Guillot, demeurant Chemin de la Ruelle, F-91490 Oncy sur Ecole  
- Monsieur Alain Bourguignon, demeurant 27bis, rue Lafayette, F-78000 Versailles,  
ont été élus Administrateurs en remplacement de Messieurs Markus Oberle, et Didier Thiebaut, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

(31460/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SOBERAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 12.135.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOBERAL S.A.  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31459/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SOFIR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 39.468.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

SOFIR HOLDING S.A.  
Signatures

(31462/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SOFIR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 39.468.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 1996*

*Résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOFIR HOLDING S.A.

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31463/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SONICO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.077.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31465/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SONICO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.077.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31466/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SOFIMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.548.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOFIMAT S.A.*  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31461/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**STAHLBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 43.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 484, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31468/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**STASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.748.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société STASIA S.A.*  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31471/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SOURCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 25.080.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable SOURCE, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 25.080.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Succursale de Luxembourg, en qualité de liquidateur représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. - Le quorum de présence requis par la loi pour le premier point de l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et la résolution s'y rapportant doit être adoptée par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées, l'autre point de l'ordre du jour pouvant être adopté à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

IV. - Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 13 août 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

V. - Il résulte de ladite liste de présence que sur les 3.104.576 actions existantes au 22 août 1996, 3.087.525 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur, la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, avec siège social à Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 45.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Visconti, F. Nilles, T. J.P. Miles, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 92S, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1996.

R. Neuman.

(31467/226/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**STILINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.244.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau: BEF (56.523,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31472/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**STORM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.798.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31473/764/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SYLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.910.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 486, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SYLAN HOLDING S.A.*  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(31474/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 11.430.

*Liste des signatures autorisées*

Les personnes suivantes sont à retirer de la liste des signatures autorisées avec effet immédiat:

Groupe A

Lars Vänelid

Groupe B

Flemming Thaarup

Luxembourg, le 20 août 1996.

G. Rylander

*Directeur / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(31475/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TECHNICAL SUPPORT FORCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(31477/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TECHNICAL SUPPORT FORCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(31478/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TECHNICAL SUPPORT FORCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(31479/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TECHNOFIBRES, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Mertert (Grossherzogtum Luxemburg).  
H. R. Luxemburg B 8.772.

Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, nebst Anlagen, zum 31. Dezember 1995, einregistriert in Luxemburg, am 22. August 1996, Band 483, Blatt 91, Feld 6, wurde am 4. September 1996 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Das Mandat von Herrn Aloyse Scherer jr., wohnhaft in Luxemburg, als Réviseur d'entreprises, wurde für ein Jahr erneuert.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. September 1996.

R. Neuman

*Mitglied des Verwaltungsrates*

(31480/226/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.



**TAYLOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.232.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TAYLOR HOLDING S.A.  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31476/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TEMPEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 7.164.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31481/764/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TOPSET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.122.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

TOPSET S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(31484/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TOPSET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.122.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 12 août 1996*

*Résolution*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;

Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

TOPSET HOLDING S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31485/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TOUPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.671.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31487/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**THIEL & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.  
R. C. Luxembourg B 40.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 10, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

*Pour la S.A. THIEL & ASSOCIES*

Signature

(31482/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**THIEL & PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.  
R. C. Luxembourg B 22.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 10, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

*Pour la S.à r.l. THIEL & PARTNER*

Signature

(31483/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.750.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société TORM S.A.*

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(31486/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**TREFILERIES HAUTE FORET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6701 Grevenmacher, 10, Zone Industrielle Potaschberg.  
R. C. Luxembourg B 39.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

*Pour TREFILERIES HAUTE FORET S.A.*

(31489/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**VALINDUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 52.813.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société VALINDUS S.A.*

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(31490/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**WALKWORTH HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.080.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Signature.

(31492/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A.

J. Davies

(31491/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**XAVIER BRASSEUR II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 24 juillet 1996, enregistré à Capellen en date du 26 juillet 1996, vol. 407, fol. 76, case 2:

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs, à savoir:

- Monsieur François Camporesi, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Soheil Hashemi-Assassi, ingénieur-diplômé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Mohsen Poushanchi, entrepreneur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Robert Camporesi, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, et leur a accordé décharge pur et simple pour l'accomplissement de leur mandat;

que l'assemblée générale a décidé de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires, trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Italo Bei, indépendant, demeurant à Differdange
- Monsieur Maurizio Bei, gérant, demeurant à Differdange
- Monsieur Raymond Bei, employé privé, demeurant à Differdange
- Monsieur Maurizio Bei, prénommé, est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle;

que l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Differdange;

que l'assemblée générale a décidé que la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange;»

que l'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

Capellen, le 28 août 1996.

Pour extrait conforme

A. Biel

(31494/203/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**XAVIER BRASSEUR II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31495/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31497/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31498/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31499/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31500/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31501/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ZIKA-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 18.230.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 2 septembre 1996, vol. 130, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1996.

Signature.

(31502/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.966.

Le bilan au de la société au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(31496/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**VULCANUS. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VULCANUS. S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(31493/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

---

**ZORK. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.110.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ZORK. S.A.  
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG  
Signature

(31503/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

**ALFRED BERG DIVERSIFICATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 49.947.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

(31514/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ALFRED BERG DIVERSIFICATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 49.947.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 1996*

En date du 18 juillet 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de réélire, en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997, MM. Johan Rapp, Hans Fahlin, Otto Rydbeck et Dag Ahlberg;
- de réélire KPMG Audit, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31515/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ALFRED BERG TRADING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 49.948.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

(31516/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ALFRED BERG TRADING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 49.948.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 1996*

En date du 18 juillet 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de réélire, en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997, MM. Hans Fahlin, Frederik Lekman et Björn Kvarnskog;
- de réélire KPMG Audit, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31517/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ANDAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8116 Bridel, 2, beim Antonskraeiz.  
R. C. Luxembourg B 36.611.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER &amp; CAHEN

Signature

(31518/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**APRUZZESE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 1996.

G. d'Huart.

(31519/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ARTAM S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 41.119.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER &amp; CAHEN

Signature

(31520/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**AU PRESSING ASTRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 15, rue Emile Mark.  
R. C. Luxembourg B 9.537.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 1996, vol. 303, fol. 87, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31521/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**LUBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.277, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.275, ici également représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUBO HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) francs chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs de la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

#### *Souscription*

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2.- DONK HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.



*Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2002:
  - a.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
  - b.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
  - c.- HAAST HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:
 

SUMATRA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, comme administrateur-délégué de la société.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite, les administrateurs préqualifiés, ont décidé de nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 74, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

F. Baden.

(31511/210/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**NET 4 FREE S.A., Société anonyme de participations financières.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.277, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Hendrikus Middeldorp, juriste fiscal, demeurant à Luxembourg;
  - 2.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.275, ici également représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Hendrikus Middeldorp, prénommé.
- Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NET 4 FREE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

#### *Souscription*

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- DONK HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
<b>Total: mille deux cent cinquante actions</b>	<b>1.250</b>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2002:
  - 1.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
  - 2.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;

3.- HAAST HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:

SUMATRA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, comme administrateur-délégué de la société.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite, les administrateurs préqualifiés, ont décidé de nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Middeldorp, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 97, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1996.

F. Baden.

(31512/210/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**AZURLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.265.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31522/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**BANQUE BANESPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.351.

Signatures:

*Conseil d'administration* (5) Signature A

*Management*

Osvaldo L. Modena (Managing Director) Signature A

Hélvio Rocholli Signature A

Manoj Narain Signature B

Marie-Claire Milenkovic Signature B

Aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 1996.

*Pour la BANQUE BANESPA INTERNATIONAL S.A.*

H. Rocholli

M. Narain

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M.-N. Kirchen.

(31523/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**BEFCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 1996*

Il en résulte que:

- Monsieur Antonio Lefebvre, administrateur de sociétés, demeurant à Londres,

- Monsieur Francesco Lefebvre, professeur d'université, demeurant à Londres,

sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Manfredi Lefebvre et Giorgio Scelsi, administrateurs démissionnaires.

Pour réquisition-inscription

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(31526/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**BEBEBULLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1996, le siège social a été transféré à l'adresse suivante:  
310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Pour réquisition*  
M.J. Romanazzi  
La Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31525/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**CAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 28.634.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(31529/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**BOVAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 40.491.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOVAT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mai 1992 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 467 du 16 octobre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par-devant le même notaire Kerschen en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C, n° 51 du 3 février 1993.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1996, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland Klein, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Isabelle Wurth, employée privée, demeurant à Hesperange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décision sur le paiement d'un dividende de liquidation.
3. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute la responsabilité ultérieure.
4. Conservation des livres et documents de la société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

B. Que la présente assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations les 5 et 14 août 1996 et au Lëtzebuurger Journal, les 3, 4 et 14 août 1996.

C. Qu'il résulte de la liste de présence que la moitié des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sont dûment

représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

Aucune résolution n'a été prise sur ce point.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents la société resteront déposés pendant 5 ans auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme BOVAT S.A., qui cessera d'exister.

*Clôture de l'assemblée:*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Nicolay, I. Wirth, R. Klein, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 1996, vol. 826, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 1996.

J. Delvaux.

(31527/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**T & T, TORDEURS ET TORDEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Emeric Tordeurs, comptable, demeurant à B-4287 Racour, Ruelle Everaerts, 2,
- 2) Monsieur Ludovic Tordeurs, comptable, demeurant à B-7060 Soignies, avenue de l'Europe, 36.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TORDEURS ET TORDEURS S.à r.l., en abrégé T & T S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail de tous articles, machines et fournitures de bureau et bureautique, de matériel informatique, jeux vidéo, CD, de matériel de téléphone et de télécommunication, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et civiles se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales (500) de mille (1.000,-) francs chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Emeric Tordeurs, préqualifié	250 parts
- Monsieur Ludovic Tordeurs, préqualifié	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

*Réunion des associés*

Les associés ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Monsieur Emeric Tordeurs, préqualifié,

Monsieur Ludovic Tordeurs, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Tordeurs, L. Tordeurs, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1996, vol. 826, fol. 65, case 12. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 26 août 1996.

Pour expédition conforme  
G. d'Huart

(31513/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CELINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bascharage.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Henriette Dell, institutrice, demeurant à Bascharage, comme cessionnaire; laquelle comparante a déclaré avoir repris la part sociale de Monsieur Marcel Dell, directeur, demeurant à Bascharage, dans la société CELINE, S.à r.l., avec siège à Bascharage, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, n° 323 du 3 juillet 1996.

Pour autant que de besoin, la cession de parts est ratifiée par Madame Gabrielle Muller, gérante, demeurant à Bascharage.

Le capital est actuellement souscrit comme suit:

1. Mademoiselle Gabrielle Muller, préqualifiée	99
2. Madame Henriette Dell, préqualifiée	100
3. Monsieur Ghislain Kremer, cuisinier, demeurant à F-88500 Mattaincourt	1
Total: deux cents parts sociales	200

*Frais*

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Dell, G. Muller, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 1996, vol. 826, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 août 1996.

G. d'Huart.

(31533/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CEFEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 35.308.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31530/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CEFEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 35.308.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31531/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**C.E.G.T., CONSULTING, ENGINEERING, GENERAL SERVICE, TRADING, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.516.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du vendredi 29 décembre 1995 à Luxembourg, qu'il a été décidé ce qui suit:

1) Monsieur Alfred Klippel est révoqué comme gérant unique de la société avec effet au 31 décembre 1995.

2) Monsieur Gilbert J.F. Grosbusch, employé privé, demeurant à Bourglinster, est nommé gérant unique de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Monsieur Grosbusch aura le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

Signatures

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31532/296/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.  
R. C. Luxembourg B 11.142.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A.

PRICE WATERHOUSE

Signature

(31534/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FIDECS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 34.389.

*Extract of the minutes of the shareholders' extraordinary general meeting held on 19th August 1996 at the registered office*

The meeting acts the resignation of Mr Jean Brucher and of Mr Graham J. Wilson as directors of the company. By special vote, the meeting decides to grant full discharge to Mr Brucher and Mr Wilson for their duties during their mandate.

The meeting appoints:

- Elizabeth Anne Plummer, chartered accountant, residing in Gibraltar,
  - Maurice Slinger, chartered accountant, residing in Douglas, Isle of Man,
- as new directors of the company.

The present Directors are:

- Mr Timothy J. Revill, chartered accountant, residing in Cadiz (Spain),



- Mrs Elizabeth Anne Plummer, chartered accountant, residing in Gibraltar,
- Mr Maurice Singer, chartered accountant, residing in Douglas, Isle of Man.

The meeting acts the resignation of GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. as auditor of the company. By special votes, the meeting decides to grant full discharge to GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. for its duties during its mandate.

The meeting appoints Hugh Drummond, chartered accountant, residing in Gibraltar, as new auditor of the company.

**Translation in French - Traduction en français:**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 août 1996 au siège social*

L'assemblée acte la démission de M. Jean Brucher et de M. Graham J. Wilson de leur poste d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à M. Brucher et à M. Wilson pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer:

- Elizabeth Anne Plummer, chartered accountant, demeurant à Gibraltar,
- Maurice Singer, chartered accountant, demeurant à Douglas, Ile du Man, aux postes d'administrateurs de la société.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Timothy J. Revill, chartered accountant, demeurant à Cadiz (Espagne),
- M. Maurice Singer, chartered accountant, demeurant à Douglas, Ile du Man,
- Mme Elizabeth Anne Plummer, chartered accountant, demeurant à Gibraltar.

L'Assemblée acte la démission GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., commissaire aux comptes de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Hugh Drummond, chartered accountant, demeurant à Gibraltar, au poste de commissaire aux comptes de la société.

Certified true extract  
Pour extrait conforme  
Signatures  
Directors/Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

(31564/520/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

**Capital: LUF 2.200.000.000,-.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.448.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 1996*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue ce 14 mai 1996, que:

1. Messieurs Jean Bernicot, administrateur-délégué, Alfred Bouckaert, président du conseil d'administration, Jean-François Chasset, Philippe Cloës et Bertrand Scrive, administrateurs, ont obtenu décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

2. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Yves Delacollette, directeur de banque, demeurant à Dion-Valmont (Belgique),
- Monsieur Bruno Martin, directeur de banque, demeurant à Wassenaar (Pays-Bas),
- Monsieur Maurice Monbaron, directeur de banque, demeurant à Lausanne (Suisse).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
J. Bernicot  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

(31540/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**CITY-SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 1996.

Signature.

(31535/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**COFIDEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 42.766.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31536/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**CONDUCTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 26.254.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31537/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**CONDUCTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 26.254.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31538/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**CONGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 37.019.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31539/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**DMM, DREDGING AND MARITIME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.009.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

DMM S.A., DREDGING AND MARITIME  
MANAGEMENT, Société Anonyme

Signature

(31543/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**DIFFUSION INTERNATIONALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 24.044.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

DIFFUSION INTERNATIONALE  
LUXEMBOURG, S.à r.l.

(31542/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**DE BUTZENECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 150, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 43.850.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996, vol. 303, fol. 25, case 8/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1996.

Signature.

(31541/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**DYADE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 28.261.

Le Conseil d'Administration de la société, composé de Mlle Josiane Schmit, de Monsieur Marc Seimetz et de Monsieur Serge Tabery, est démissionnaire avec effet au 5 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31544/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EMBAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . ITL (54.602.428,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31546/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EMBAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice . . . . . ITL 383.043.751,-

- Affectation à la réserve légale . . . . . ITL (19.152.188,-)

- Dividende privilégié récupérable

sur l'exercice 1993 . . . . . ITL (9.414.500,-)

- Dividende privilégié pour l'exercice 1994 . . . . . ITL (9.414.500,-)

- Report à nouveau . . . . . ITL 345.062.563,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

(31547/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FERMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 34.367.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour FERMAR HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(31562/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FERMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 34.367.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 18 avril 1996*

*Résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1996 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Tobia Costagliola, dirigeant, demeurant à Ravenna (Italie), administrateur,  
Guiseppe Valenzano Menada, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, administrateur,  
Gian Cristoforo Savasta, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ARTHUR ANDERSEN & CO. S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour extrait conforme  
Pour FERMAR HOLDING S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31563/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EURO-FINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 20.882.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(31549/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EURO-FINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 20.882.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(31550/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ECHO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache.  
R. C. Luxembourg B 49.399.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 septembre 1996.

ECHO-EDITIONS S.A.

(31545/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ENKI FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 49.163.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31548/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EUROINFOMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 40.216.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROINFOMEDIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(31551/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EUROINFOMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 40.216.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROINFOMEDIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(31552/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 44.478.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

EUROPEAN CORPORATE

FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(31554/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 44.478.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

EUROPEAN CORPORATE

FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(31555/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 53.392.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 8 juillet 1996*

*1. Modification dans la composition du conseil d'administration*

M. Jean Peynichou a informé le conseil d'administration de sa décision de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'administrateur de la société. Le conseil d'administration le remercie pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat.

Le conseil propose de nommer, avec effet au 25 juin 1996, M. Charles Hamer, directeur général adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, en remplacement de M. Peynichou. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

*2. Démission et remplacement du secrétaire général*

Le conseil d'administration reçoit la démission de M. Pierre Jond, pour des raisons de convenances personnelles, en tant que secrétaire général de la société. Le conseil d'administration remercie M. Pierre Jond pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat de secrétaire général.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer en son remplacement Madame Véronique Migeot.

3. *Nomination de fondés de pouvoir*

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 41 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de nommer MM. Jean-Michel Loehr, Pascal Kessler, Renato Moreschi en tant que fondés de pouvoir de la société, les autorisant à signer conjointement avec un membre du conseil d'administration les certificats représentatifs d'actions émis par la société.

Pour copie conforme  
V. Migeot  
Secrétaire générale

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31574/009/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**EUROPE CASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 33.656.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(31553/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**EUROSID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 11 novembre 1994*

Il en résulte que:

- Madame Claire-Lise Heinbach de Lint, administrateur de sociétés, 4, rue de la Tour-de-l'Île, CH-1211 Genève 11, et Monsieur Jan G. de Lint, administrateur de sociétés, 4, rue de la Tour-de-l'Île, CH-1211 Genève 11, sont nommés fondés de pouvoir de la société. Ils peuvent engager la société avec signature collective à deux;

- Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Rainer Buchecker, administrateur de sociétés, Bellevue (Suisse), est nommé administrateur-délégué de la société. Il engagera la société par signature individuelle pour toutes opérations rentrant dans l'objet de la société.

Pour réquisition-inscription  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31556/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**EUROSTELLIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 31.391.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROSTELLIT, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE STEICHEN  
Signature

(31557/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**FIDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.513.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDEX S.A., Société Anonyme  
Signature

(31565/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 35.418.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 384, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

(31558/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 35.418.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 1996*

En date du 11 juillet 1996, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995 après avoir payé, en date du 28 août 1996, un dividende de LUF 18.000.000,- aux actionnaires de la Société;

- de ratifier la nomination, datée du 21 mars 1996, de M. Pascal Leclerc en tant que nouvel administrateur de la Société;

- d'élire M. Ramon Carné Casas en tant que nouvel Administrateur de la Société, en remplacement de M. Martin Gonzalez del Valle Chavarri, démissionnaire, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997;

- de réélire MM. Dominique Chatillon, Antoine Gilson de Rouvieux, Lucien Euler, Benjuméa Cabeza de Vaca et Pascal Leclerc en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997;

- de réélire ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(31559/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FALCON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.773.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31560/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FALCON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4<sup>ème</sup> étage.  
R. C. Luxembourg B 39.773.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 30 août 1996,

- les comptes de la Société au 31 mars 1996 sont approuvés, à l'unanimité, ainsi que l'affectation suivante des résultats:  
dividende intérimaire: 15 US cents par action  
dividende final: 5 US cents par action  
réserve légale: USD 30.000

- les comptes consolidés au 31 mars 1996 sont approuvés à l'unanimité;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire comme suit:

*Administrateurs:*

1. Monsieur David Courtnall Marshall, administrateur de sociétés, résidant au 32 Sherwood Road, Durban North, République d'Afrique du Sud.

2. Monsieur John Michael Robotham, administrateur de sociétés, résidant au Brickwall Farm House, Kilne Lane, Clophill, Bedfordshire, Angleterre.

3. Monsieur Andrew David Beattie, administrateur de sociétés, résidant au 4 Munn Road, Matsheumhlope, Bulawayo, Zimbabwe.

4. Monsieur Christopher Paul Jousse, administrateur de sociétés, résidant au 27 Steppes Road, Colne Valley, Chisipite, Zimbabwe.

5. Monsieur Peter Latilla-Campbell, administrateur de sociétés, résidant au 233 Selborne Avenue, Suburbs, Bulawayo, Zimbabwe.

6. Monsieur Alastair Robert Christopher Barclay, administrateur de sociétés, résidant à Jewell's Thatch, Chapel Row, Buckleberry, Nr. Reading, Berkshire, RG7 6PB, Angleterre.

*Commissaire:*

PIM GOLDBY S.C., Experts Comptables, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.  
Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour extrait conforme  
Signature  
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31561/631/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**FIDIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 31.974.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(31566/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 34.570.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(31567/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**FINANCIERE HELENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 44.044.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(31568/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**FIVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 23.479.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31571/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---

**FLOREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 33.127.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Signature.

(31572/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

---



**FINRIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 19.063.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 janvier 1982, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 85 du 21 avril 1982.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FINRIS, Société Anonyme  
Signature

(31569/546/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FIRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 32.868.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale reportée tenue à Luxembourg, le 2 août 1996*

1. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
BANQUE UCL  
L'Agent Domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31570/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**FLOW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(31573/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 10.460.

Société anonyme constituée sous la dénomination de BOTAL S.A., suivant acte reçu par Maître Albert Stremler, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 octobre 1972, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 195 du 30 novembre 1972. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 270 du 22 novembre 1980. Les statuts ont ensuite été modifiés et la dénomination sociale changée en G.B.P. - GENERAL BEVERAGE PANAMERICANA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 81 du 26 mars 1988. Ensuite, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 457 du 10 décembre 1991. La société a adopté la présente dénomination sociale suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 novembre 1991, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 220 du 25 mai 1992. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 novembre 1992, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 48 du 2 février 1993, suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1993, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 505 du 25 octobre 1993 et suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 juillet 1993, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 505 du 25 octobre 1993.

En vertu des dispositions de l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels consolidés au 31 décembre 1995, le rapport consolidé de gestion, ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, de la société mère BACARDI-MARTINI B.V., avec siège à Amsterdam (Pays-Bas), enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS S.A.  
Signatures

(31577/546/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

**ALLURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Junglinster, Centre Commercial Langwies.

—  
**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Madame Georgette Barros Ribeiro, coiffeuse, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare,
2. - Monsieur José Manuel Gomes Rogrigues, coiffeur, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALLURE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Madame Georgette Barros Ribeiro, coiffeuse, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. - Monsieur José Manuel Gomes Rogrigues, coiffeur, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Disposition générale**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à Junglinster, Centre Commercial Langwies.

2. - L'assemblée désigne comme gérants de la société:

Madame Georgette Barros Ribeiro, coiffeuse, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare, gérante technique, Monsieur José Manuel Gomes Rogrigues, coiffeur, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants jusqu'à une contre-valeur de cinquante mille francs (50.000,- LUF). Pour tout engagement dépassant cette valeur, la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.

##### *Déclaration*

La société est à considérer comme société familiale du fait que les comparants sont époux.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Barros Ribeiro, J.M. Gomes Rodrigues, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 1996, vol. 498, fol. 67, case 8. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 1996.

*J. Seckler.*

(31704/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

### **BENESOFT S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.** Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B Nummer 48.773, hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

2. - Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B Nummer 51.472, hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft eine Soparfi-Gesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

**Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Soparfi-Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung BENESOFT S.A.

**Art. 2.** Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Verwertung von Spezial-Software;
- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland, die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;
- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

**Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung, ganz oder teilweise, sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten eingehen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors.

**Art. 8.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

**Art. 9.** Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1996 zu Ende gehen.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

**Art. 13.** Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

**Art. 14.** Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

*Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. - Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, vorgeannt, zehn Aktien . . . . .	10
2. - Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, vorgeannt, neunzig Aktien . . . . .	90
Total: einhundert Aktien . . . . .	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfundfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

a) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, vorgeannt,

b) Die Aktiengesellschaft IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal,

c) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, vorgeannt.

Die Aktiengesellschaft IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., vorgeannt, wird zum geschäftsführenden Direktor bestellt.

II. - Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

III. - Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

IV. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 73, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 1996.

M. Elter.

(31705/210/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

**DELTA DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue de Golf.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur José Das Neves Cardoso, gérant de société, demeurant à L-1709 Senningerberg, 7, Op der Heed,

2. Monsieur Paulo Antonio Vieira Antunes, peintre, demeurant à L-3394 Roeser, 55, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux.

**Titre 1<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de DELTA DECORS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de travaux de peintures, de pose de revêtements muraux et de sol, ainsi que tous travaux de façades et la vente de tous articles se rapportant à ces différentes branches.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur José Das Neves Cardoso, gérant de société, demeurant à L-1709 Senningerberg, 7, Op der Heed, trois cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	375
2. Monsieur Paulo Antonio Vieira Antunes, peintre, demeurant à L-3394 Roeser, 55, Grand-rue, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la société:

Monsieur José Das Neves Cardoso, gérant de société, demeurant à L-1709 Senningerberg, 7, Op der Heed, gérant administratif;

Monsieur José Tavares Ortigueira, entrepreneur-peintre, demeurant à L-3394 Roeser, 55, Grand-rue, gérant technique.

Pour tout engagement ne dépassant pas la contre-valeur de cinquante mille francs (50.000,- frs.), la seule signature du gérant technique est nécessaire.

Pour tout engagement supérieur à cette contre-valeur, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Das Neves Cardoso, J. Vieira Antunes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 1996, vol. 498, fol. 66, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 1996.

J. Seckler.

(31706/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

**CALLIGA, Société Civile.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. - La société AMTB NOMINEES LIMITED, ayant son siège au 5, Athol Street, Douglas, Ile de Man,

2. - Monsieur Carlo Garavaglia, consultant, demeurant Via Cino del Duca, I-20122 Milan, Italie.

Tous deux ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront annexées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition sous n'importe quelle forme et la gestion d'un patrimoine culturel, constitué en particulier par des biens mobiliers.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CALLIGA.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à partir du jour de la signature des présents statuts. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est à Luxembourg et pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts sans expression de valeur. Le capital a été versé en espèces et se trouve à la disposition de la société.

Le capital a été souscrit comme suit:

1) La société AMTB NOMINEES LIMITED, ayant son siège au 5, Athol Street, Douglas, Ile de Man, pour 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts;

2) Monsieur Carlo Garavaglia, consultant, demeurant Via Cino del Duca, I-20122 Milan, Italie, pour 1 (une) part d'intérêts.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, sous l'observation des règles de l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés, mais ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de l'assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété de l'actif social et de la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 9.** Dans la mesure où les associés sont représentés par des personnes physiques, la société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la déconfiture ou la liquidation judiciaire ou volontaire d'un ou de plusieurs des associés, personnes physiques ou morales, ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire, de déconfiture ou de liquidation judiciaire ou volontaire.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété des parts emportent de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la société sont exercées par un administrateur-gérant désigné par l'assemblée générale. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

L'administrateur-gérant devra cependant obtenir l'assentiment de l'assemblée générale pour les opérations suivantes: «Aliénation de biens».

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale convoquée par l'administrateur gérant avant la fin du mois de mai au jour et heure, indiqués dans les avis de convocation.

Les assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par l'administrateur général quand il le juge convenable, mais elles doivent l'être par lui dans un délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant  $\frac{1}{5}$ <sup>ème</sup> au moins de toutes les parts sociales.

**Art. 12.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toute modification aux statuts quelle qu'en soit la nature et l'importance.

**Art. 13.** A l'expiration de la durée ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins de l'administrateur général, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider, à la majorité des voix, que la liquidation sera confiée à un tiers non associé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-gérant pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Garavaglia, consultant, demeurant Via Cino del Duca, I-20122 Milan, Italie. L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 74, case 9. – Reçu 20.170 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

M. Elter.

(31710/210/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

### **EQUAL WORLD S.A. Holding, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2448 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zweiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED (Gründungsnummer 3227310), mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

2. - Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B Nummer 51.472,

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Welche Kompargenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, unter der Rechtsform einer Holding-Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:



**Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Holding-Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung EQUAL WORLD S.A.

**Art. 2.** Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist eine in ihrer Form beliebige Beteiligung an beliebigen Handels-, Industrie-, Finanz- und anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb beliebiger Wertpapiere auf dem Weg einer Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; insbesondere kann sie Patente und Lizenzen erwerben, verwalten und verwerten sowie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften - angedeihen lassen; schliesslich ist sie zu sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- oder unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

**Art. 5** Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 4.000.000,- (vier Millionen Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 400 (vierhundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

**Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlages mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung, ganz oder teilweise, sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten eingehen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors.

**Art. 8.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

**Art. 9.** Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1997 zu Ende gehen.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am dritten Werktag des Monats Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

**Art. 13.** Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können.

Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

**Art. 14.** Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

*Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. - SELINE FINANCE LIMITED, vierzig Aktien . . . . .	40
2. - SELINE PARTICIPATIONS S.A., dreihundertsechzig Aktien . . . . .	360
Total: vierhundert Aktien . . . . .	400

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft EQUAL WORLD S.A. die Summe von LUF 4.000.000,- (vier Millionen Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfundachtzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal,
  - b) Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro,
  - c) Herr Jan Jaap Geusebroek, Jurist, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- Herr Jan Jaap Geusebroek, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor bestellt.

II. - Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

III. - Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

IV. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 94, case 2. – Reçu 40.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 1996.

M. Elter.

(31707/210/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

### **FINATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. La société anonyme INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de sociétés, demeurant à Kayl;
2. Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée FINATEX S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.-LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000, -LUF) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et, le cas échéant, un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées comme prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou à plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin. Chaque année, le trente juin, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'octobre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 1997.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. INTERCORP S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240
2. Mademoiselle Martine Schaeffer, préqualifiée, dix actions . . . . .	10
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- a) Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de sociétés, demeurant à Kayl,
- b) Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- c) Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Anita Mertens-Schroeder, employée privée, demeurant à Rocherath (Belgique).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Thomé-Marter, M. Schaeffer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 août 1996, vol. 407, fol. 92, case 11. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 septembre 1996.

A- Weber.

(31708/236/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

**GMM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of August.

Before Us, Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office in Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands;
2. - Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Both of them hereby represented, by virtue of proxies given under private seal, by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The party sub 1 acting as founder and the party sub 2 acting as subscriber of the company.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the title GMM S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period from the date thereof. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at ITL 70,000,000.- (seventy million Italian lira), represented by 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian lira) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting, in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31. Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31, 1997.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the 3rd Thursday in the month of May at 9.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as to follows:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, six thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	6,999
2. - Gérard Becquer, one share . . . . .	1
Total: seven thousand shares . . . . .	<u>7,000</u>

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of ITL 70,000,000.- (seventy million Italian lira) is as of now at the disposal of the Company GMM S.A., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about sixty-five thousand Luxembourg francs.

#### *Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take unanimously the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

1. - Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
2. - Mr Emmanuel David, réviseur d'entreprises, residing at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
3. - Mrs Noëlla Antoine, employée privée, residing at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders, which will approve the financial statements at December 31, 1997.

##### *Second resolution*

Is elected as auditor:

– COOPERS & LYBRAND, société civile, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders, which will approve the financial statements at December 31, 1997.

##### *Third resolved*

The address of the Company is fixed at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, Iles Vierges Britanniques;

2. - Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Tous deux ici représentés, en vertu de procurations sous seing privé, par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée GMM S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de liras italiennes), représenté par 7.000 (sept mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	6.999
2. - Gérard Becquer, une action . . . . .	1
Total: sept mille actions . . . . .	7.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société GMM S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
2. - Monsieur Emmanuel David, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
3. - Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

#### *Deuxième résolution*

COOPERS & LYBRAND, société civile, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Audia, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 92S, fol. 81, case 7. – Reçu 14.070 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

M. Elter.

(31711/210/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.